



Service après vente et garantie XXXXXX

Par laoufir mehdi, le 11/10/2017 à 09:54

Bonjour,

Le 21 janvier 2017, j'ai acheté une hotte décorative xxxxxx sur le site xxxxxx.com. J'installe la hotte en juin lors de mon déménagement et lors de la pose de la cuisine je m'aperçois qu'elle n'aspire pas. Je remarque que les filtres à charbon ne sont pas fournis et les pensant responsables, je les installe la semaine dernière.

La hotte n'aspire toujours pas, pire elle ne s'éteint plus. Je suis alors obligé de couper l'arrivée de l'électricité.

Je contacte donc le SAV xxxxxx qui me demande la date d'achat et un numéro « CNT » grâce auquel je ne paierai pas le forfait de 130€, puisque garantie constructeur 1 an. N'ayant pas en possession ce numéro, le téléconseiller me renvoie vers le SAV du site internet. Ce dernier me dit de fournir simplement la facture à xxxxxx qui me renvoie à nouveau vers xxxxxx ou me demande de payer 130€.

Bref chacun se renvoie là patate chaude et je me retrouve à devoir payer 130€ pour un produit neuf qui n'a jamais fonctionné. Quel recours puis je avoir? Qu'est ce que ce numéro CNT?

Merci d'avance.

Bonjour,

Nous vous rappelons qu'en vous inscrivant sur ce forum vous en avez accepté les conditions générales d'utilisation, dont :

[citation]Il est formellement interdit d'incriminer des sociétés ou des personnes physiques sur ce site. L'utilisateur veillera donc à utiliser des termes génériques pour exposer son éventuel litige ou apporter sa contribution (exemples de termes génériques : magasin, voisin, garage, entreprise etc.). [/citation]

Merci.